

Rapport N° 3 :**Bourse Eiffel 2020**

Rapporteur (s) :	Mme OUMHANIE LEGEARD – Directrice du service Formation & Insertion Professionnelle
Service – personnel référent	Pauline BERGER – Responsable administrative des études doctorales
Séance du Conseil académique	23 janvier 2020

Pour délibération	<input type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input checked="" type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Rapport :**Introduction**

Le volet doctorat des Bourses Eiffel est un dispositif porté par Campus France, qui permet de financer des mobilités de 12 mois étalées sur trois années civiles (fractionnées ou non en deux ou trois séjours en France), dans le cadre d'une cotutelle ou d'une codirection de thèse.

Développé par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, ce programme donne l'opportunité aux établissements français d'enseignement supérieur d'attirer les meilleurs étudiants étrangers.

Les Bourses Eiffel concernent quatre domaines d'études : le droit, l'économie et la gestion, les sciences et les sciences politiques.

Pour être éligibles, les candidats doivent être âgés de 35 ans au plus au moment de la campagne et être de nationalité étrangère.

Les doctorants admis obtiennent le statut de boursiers du gouvernement français et sont ainsi exonérés du paiement des droits d'inscription.

Contexte

En accord avec les discussions et décisions prises par le Groupe de travail International, les candidatures au dispositif Bourse Eiffel 2020 (volet doctorat) sont portées et instruites par le service Formation Insertion professionnelle d'UBFC.

Procédure

Les dossiers de candidature ont été mis en ligne le 23 octobre 2019.



Les établissements font remonter à la mission doctorale les candidatures qui leur sont adressées. Les candidats peuvent également directement s'adresser à la mission doctorale UBFC.

La mission doctorale informe les candidats sur le dispositif et leur demande :

- de remplir les parties 1 et 2 du dossier de candidature, avec l'aide de leur directeur de thèse et du directeur de leur unité de recherche. La partie 1 est intitulée : « Informations sur le (la) candidat(e) », la partie 2 : « Présentation de la candidature »
- de constituer le dossier en rassemblant toutes les pièces complémentaires demandées
- d'envoyer le dossier de candidature et les pièces complémentaires à l'adresse générique créée spécifiquement : boursefl.doctorat@ubfc.fr, avant le 11 décembre 2019

UBFC se charge ensuite de compléter la partie 3 de chaque dossier (« Informations générales sur l'établissement »).

La date limite de dépôt des dossiers auprès de Campus France est fixée au jeudi 9 janvier 2020.

Pour cette campagne 2020, UBFC a reçu 1 dossier de candidature pour le volet doctorat.

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au Conseil académique de bien vouloir prendre connaissance de la procédure mise en place pour la gestion des candidatures aux Bourses Eiffel 2020.